CONTRAT DE LOCATION du Refuge à partir du 01 01 2024
CHALET MAURICE BURRUS – Le HURY

Notre refuge se situe sur les hauteurs de Ste Croix aux Mines, à 605 m, entouré de forêts, pâturages et de quelques maisons individuelles, habitées à l'année, dispersées aux alentours.
Ce cadre idyllique est propice au repos, à la détente en famille et/ou entre amis, idéal pour se ressourcer loin des nuisances sonores et autres de la ville, et permet de faire de belles promenades ou randonnées dans tout le massif.
Ainsi, il va sans dire que ce cadre idéal de dépaysement n'est guère adapté pour de grandes fêtes nocturnes avec musique en extérieur (sonorisation), En effet, il ne faut pas confondre le refuge avec une « salle des fêtes au vert ». Par ailleurs, il ne faut pas utiliser d'artifice, drone, feux (à l'exception du barbecue).
Nous remercions nos locataires de respecter la quiétude des lieux et de ses habitants alentours.

Règlement du refuge :

- Remettre le chalet et les abords en l'état initial et propre, à la fin du séjour ;
- Signaler et payer les dégâts s'il y a lieu ;
- Veiller au respect de la quiétude sonore après 22H ;
- Les déchets ainsi que les alèses fournies devront être emportés par vos soins
- Interdiction d'utiliser des appareils sonores amplifiés au-delà de 3db, sauf autorisation du Maire de la commune de Ste Croix aux Mines.
- Le refuge n'est pas adapté aux personnes à handicap.

Je soussigné _____ accepte le règlement intérieur du refuge et atteste être assuré auprès de _____ pour un contrat d'habitation principale (comprenant l'extension villégiature) ayant le n° de police d'assurances _____

EQUIPEMENT DU CHALET- REFUGE :

Grande salle de séjour, avec poêle en faïence, pouvant accueillir 60 personnes
Cuisine équipée d'un lave-vaisselle professionnel
3 dortoirs de 8 / 6 et 4 lits
1 douche avec lavabo 2 vasques à l'étage
1 WC avec lavabo à l'étage
2 WC au rez-de-chaussée
2 abris extérieurs
Barbecue, Four à tarte flambée,
Jeu de quille et terrain pétanque
Parking – lieu accessible en voiture.

Veuillez renvoyer 1 exemplaire de toutes les pages revêtues de votre accord avec le règlement du montant des arrhes + 1 chèque du montant de la caution à :

Responsable de la location :
RIEGERT Romain
4a, Vieux Chemin de Sélestat
67600 CHATENOIS
03 88 82 15 97
06 77 88 72 28

Lieu de la location :
CHALET-REFUGE Maurice BURRUS
Club Vosgien
35a, Le Hury
68160 STE CROIX AUX MINES

CONTRAT DE LOCATION du Refuge à partir du 01 01 2024
CHALET MAURICE BURRUS – Le HURY

En raison des mesures sanitaires en vigueur dû à la pandémie du Covid-19, les conditions d'accueil au chalet sont modifiées et nous vous demandons d'accepter et de signer la charte page 3.

Responsable du groupe :

M./Mme/Mlle : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Mail : _____

DATE DU SEJOUR _____ AU _____

Prix de la location du refuge :

Forfait WE (**vendredi 17h30 à dimanche 17h**) à partir de :

Du 1er avril au 30 septembre*	Du 1er octobre au 31 mars *
360,00 €	400,00 €

Tarif nuitée par personne dans le refuge : 9 euros
Tarif nuitée par personne en camping : 5 euros
Taxes de séjour par personne (+18ans) par nuit : 0.40 euros
<u>Le refuge ne peut être loué qu'à des personnes majeures.</u>

Montant de la location selon période	_____
***Arrhes (30% du montant de la location)** *le chèque des Arrhes sera encaissé 15 jours avant la location	_____
En sus :	

Nombre	**Personne**	**Nuit**		**Soit**	**Prix**	**Montant**
Tarif nuitée dans le refuge par personne **9 €** :			=		**X 9,00**	
Tarif nuitée en camping par personne **5 €** :			=		**X 5,00**	
Taxes de séjour **0,62 cts** par nuit/personne (+ 18 ans)			=		**X 0,62**	

Le nombre exact de nuitée sera à définir et à régler au moment de la remise des clefs

Total	
Montant Arrhes	
Reste à payer	

Un dépôt de garantie de 500 € vous sera demandé à la réservation, par chèque à l'ordre du <u>Club Vosgien de Ste Croix au Mines</u>, restitué dans les 15 jours après votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

Ce contrat prendra effet à la réception des arrhes de 30% versées à la réservation ainsi que le chèque de caution.
Le solde de la location **<u>sera à régler à la remise des clefs</u>**.
En cas d'annulation de la location par l'usager, les arrhes versées resteront acquises.

CONTRAT DE LOCATION du Refuge à partir du 01 01 2024
CHALET MAURICE BURRUS – Le HURY

Charte d'engagement individuel pour un séjour au Chalet- Refuge du Hury

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale.
C'est pourquoi, pour confirmer ma réservation de mon séjour,

J'atteste par la présente :

M./Mme/Mlle : _____

DATE DU SEJOUR _____ **AU** _____

- Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, les conditions d'accueil et les services proposés ne seront pas les mêmes qu'habituellement ;
- Avoir pris connaissance pour pouvoir séjourner au Hury, du matériel spécifique que je dois amener, en conséquence pour moi et pour mon groupe :
  - Propres moyens de protection (masques, gel hydro alcoolique, savon…)
  - De couchage (duvet ou couverture, car les couvertures et oreillers ne sont plus fournis). Sont également supprimés : les nappes, torchons de vaisselle, papier toilette, papier essuie-tout….
  - L'utilisation d'une alèse housse à usage unique pour matelas est **obligatoire.** (Celle-ci sera fournie au moment de la remise des clefs selon le nombre de personnes annoncées).
- Être conscient que le non-respect des consignes sanitaires pourra entraîner l'annulation de ma réservation afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie.
- Je m'engage par ailleurs :
  - A ne pas venir au Chalet-Refuge du Hury si quelqu'un de mon groupe constitué ou moi-même présentons des symptômes potentiels du COVID-19 (toux, fièvre >37,8°C, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat) ;
  - A respecter les conditions de ma réservation (nombre de personnes, composition du groupe, nombre de nuitées, heure d'arrivée...) ;
  - **A prendre en charge lors de mon départ du refuge l'ensemble des déchets de mon séjour et tout particulièrement les protections à usage unique utilisées lors de mon couchage**.

Est responsable du respect des gestes barrières et de la distanciation physique durant notre séjour.

Date, Nom Prénom et Signature

_____